

Courrier des lecteurs

Outil de travail

Lettre du jour

Genève, 30 août La réforme proposée à Genève en votation le 22 septembre pour alléger l'imposition de l'outil de travail pourrait avoir des conséquences significatives sur les sociétés de recrutement, qui représentent plusieurs centaines d'emplois dans le canton.

Majoritairement constituées de très petites entreprises (TPE) et de petites et moyennes entreprises (PME), souvent détenues par le propriétaire et principal actionnaire, ces sociétés jouent un rôle croissant sur le marché de l'emploi (fixe et temporaire) et sont essentielles face à l'évolution démographique et au manque chronique de personnel. Ces entreprises genevoises sont concurrencées par des sociétés anglaises, françaises ou américaines, exerçant cette activité sans présence physique à Genève et avec des coûts et des salaires très bas. La réduction de l'impôt sur l'outil de travail offrirait aux entrepreneurs des sociétés de recrutement genevoises des liquidités supplémentaires. Cela leur permettrait d'investir dans l'amélioration de leurs services et

dans la formation de leurs employés, renforçant ainsi la qualité de l'accompagnement proposé aux candidats et aux entreprises.

Avec des ressources financières accrues, ces TPE et PME pourraient développer des outils technologiques novateurs, comme des logiciels d'intelligence artificielle, pour optimiser leurs processus de sélection et de recrutement. Cela leur permettrait de mieux répondre aux besoins spécifiques d'un marché de l'emploi en constante évolution, et de rester compétitives sur un marché mondial ultraconcurrentiel. D'une manière plus générale, face à la concurrence fiscale plus avantageuse des autres cantons, ce changement dans la taxation de l'outil de travail rendrait Genève plus attrayante, incitant des entreprises de tout secteur à s'installer dans le canton.

Cela élargirait la base de clients pour les sociétés de recrutement, augmentant leur capacité à répondre à la demande croissante de personnel qualifié. En somme, en favorisant l'investissement et l'innovation, cette réforme permettrait aux sociétés genevoises de recrutement de mieux soutenir la création d'emplois et de dynamiser l'économie locale. **Michel Roche**

Face-à-face



Réformer ou non la LPP

Votée le 17 mars 2023 par le Conseil fédéral et le parlement, la réforme de la prévoyance professionnelle (réforme LPP) a été aussitôt attaquée par référendum. Il appartient donc au peuple de se prononcer le 22 septembre sur cet objet. Syndicats et partis de gauche s'opposent à cette révision soutenue par la majorité de droite du parlement. Nos invités Christian Pauletto et Julien Nicolet-dit-Félix avancent ici leurs arguments contradictoires.

Biodiversité

Genève, 2 septembre Je n'arrive pas à comprendre cette hostilité, cet acharnement contre la biodiversité. Les agriculteurs et les industriels oublient que la biodiversité est leur outil de travail. Sans elle, pas de légumes, pas de fruits, pas de bois, pas de briques, tout est issu du travail infini de micro-organismes, même l'eau que nous pouvons boire et l'air que nous pouvons respirer. Il n'y a guère que les pierres les plus dures qui sont issues de processus de fusion, on les trouve aussi sur d'autres planètes mais ce sont des planètes mortes. La biodiversité, c'est le tissu vivant de notre Terre. On n'en a pas d'autre. On nous martèle que si on laisse de l'espace ici pour la biodiversité, on devra importer les produits agricoles (à Genève, on en importe déjà 90%). Il faut changer de paradigme, la biodiversité doit être préservée dans tous les projets. Il faut cesser de croire qu'on peut détruire puis compenser et que la biodiversité s'adaptera, c'est un leurre. Chacun doit faire sa part et prendre ses responsabilités dans le cadre de ses activités qu'elles soient agricoles, industrielles, commerciales ou de loisirs; en ville comme à la campagne; à Genève comme dans toute la Suisse. Oui à la biodiversité. **Christina Meissner**

qu'il ne défende pas ses propres intérêts. Les lecteurs que nous sommes observent, atterrés, ce mouvement bizarre comme nous avons assisté à la triste fin de «La Suisse» et du «Journal de Genève». Cela confirme que les managers d'aujourd'hui sont moins bons que les patrons de presse d'autrefois. **François Baertschi, président du MCG**

Résistance

Conches, 1^{er} septembre L'avenir de notre «Tribune de Genève» est inquiétant et la menace de sa disparition est dramatique. Ayant eu, par l'intermédiaire du «Courrier des lecteurs» le plaisir d'avoir été publié à de très nombreuses reprises, je crains aujourd'hui que le courage et qu'une véritable liberté d'expression ne disparaissent avec votre journal. Il est grave que Genève soit privée de «sa Julie» pour animer la vie genevoise, pour nourrir la vie politique, pour faire le lien entre le passé et le présent et pour défendre l'identité et la spécificité de notre canton. L'intelligence artificielle, les réseaux sociaux, la rentabilité, l'immédiateté, le sensationnel et l'alignement rédactionnel sur des intérêts privés ne doivent pas l'emporter. Comment s'y opposer? Certains diront que c'est un combat d'arrière-garde. Je n'y crois pas. Nous pouvons agir en initiant un mouvement de résistance. Un comité de soutien et une souscription citoyenne cautionnée par nos autorités pourraient être une piste. [...]. **Daniel Fortis**

Écrivez-nous

Vos réactions, votre opinion nous intéressent. Envoyez votre lettre à courrier@tdg.ch, ou à Tribune de Genève, courrier des lecteurs, case postale 5155, 1211 Genève 11. Votre texte doit être concis (1400 signes maximum), signé et comporter vos adresse et téléphone. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres.

LPP: cette réforme doit être acceptée

L'invité

Christian Pauletto
Conseiller à la présidence du parti Le Centre



Le peuple est invité à se prononcer le 22 septembre sur une réforme de la loi sur la prévoyance professionnelle. Le système de prévoyance suisse est complexe, et la LPP l'est particulièrement. La réforme proposée ne résout pas tous les problèmes. Elle apporte néanmoins une solution à trois problèmes majeurs. D'abord, elle abaisse le salaire minimum requis pour accéder au 2^e pilier, et elle permet de cumuler des emplois à temps partiel afin d'atteindre ce salaire minimum. Elle profite donc aux salariés à faible revenu. Cela concerne surtout les femmes, qui pour diverses raisons préfèrent le temps partiel, les proches aidants et des personnes connaissant d'autres restrictions, par exemple pour des raisons de santé. Ensuite, le système actuel discrimine les salariés de plus de 55 ans, ce qui aggrave le chômage des personnes âgées. Dès 55 ans, la cotisation à verser par l'employeur augmente. Cela entrave de manière significative l'employabilité des personnes concernées, que ce soit pour changer d'emploi et - bien plus grave - en cas de recherche d'emploi. La réforme atténuerait cette discrimination injustifiable.

Enfin, la réforme répond au défi de l'allongement de l'espérance de vie moyenne de la population suisse tout en évitant une précarisation des classes moyenne et modeste. L'allongement de l'espérance de vie est une bonne nouvelle. Toutefois des ajustements sont nécessaires si l'on veut garantir les rentes futures. La réforme

de la LPP propose de réduire le taux de conversion, c'est-à-dire que pour un avoir LPP donné, l'assuré recevra une rente annuelle plus basse. Pour les bas et moyens salaires cette baisse est compensée par une augmentation du salaire assuré. Ainsi, les rentes seront égales voire plus élevées pour une majorité des assurés. La baisse du taux de conversion ne concerne toutefois que la partie «obligatoire» de la LPP, et donc affecte principalement les petites caisses qui n'offrent pas de couverture «surobligatoire». En acceptant ce pas, l'électeur réduit le risque que des générations futures soient appelées à combler d'éventuels déficits. Il s'agit en fait de gérer au mieux les risques financiers.

«Au final, tout le monde y gagne.»

La précarité des personnes âgées est un problème réel et majeur en Suisse. Il faut le résoudre. La réforme y contribue, ce qui allégera d'autant la charge sur les prestations complémentaires. Tout cela contribue à une meilleure solidarité intergénérationnelle. Maintenir un système de retraite financièrement sain est nécessaire pour garantir la cohésion sociale. Au final, tout le monde y gagne. Personne ne veut d'une société où des retraités ayant travaillé toute leur vie sont poussés dans la précarité. On rétorque que la réforme n'en fait pas assez. Certes, mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire et continuer d'attendre. Faisons déjà ce pas. On rétorque également que l'AVS est plus sociale. Certes, mais pour beaucoup d'assurés elle ne suffit pas. Jeunes et vieux, employés et employeurs, votons oui à cette réforme.

Renvoyons cette loi à son expéditeur!

L'invité

Julien Nicolet-dit-Félix
Député Les Verts*



Le monde du 2^e pilier est merveilleux... Alors qu'il prétend s'inspirer de l'économie libérale, il nous contraint à capitaliser des centaines de milliers de francs chacun auprès d'instituts financiers que nous n'avons pas choisis et qui utilisent notre argent sans nous consulter. Certaines caisses de pension sont plutôt friandes d'investissement dans les secteurs les plus polluants (pétroliers, intrants chimiques agricoles...), d'autres privilégient l'industrie de la «défense» (comprenez de l'armement...) et la plupart se comportent dans les conseils d'administration comme tout actionnaire cupide, c'est-à-dire en faisant pression sur les salaires et sur les emplois. De nombreux chômeurs suisses et européens peuvent ainsi se consoler en sachant qu'ils ont perdu leur gagne-pain pour améliorer le rendement de leur (ex-)caisse de retraite... Il n'est donc pas étonnant que ces mêmes caisses de pension pressent depuis des décennies les autorités de leur accordant plus de marge de manœuvre pour accumuler des bénéfices et éviter de verser aux assurés ce qu'elles et qu'ils méritent par leur travail et leurs cotisations. Sur le plan technique, ces institutions multimilliardaires pleurnichent année après année pour baisser le «taux de conversion», cette fois-ci de 6,8 à 6,0%, soit une baisse de près de 12%, qu'elles proposent be-

noitement de compenser en... augmentant les cotisations. Autrement dit, pour atténuer la baisse de vos rentes, il vous faudra sabrer dans votre pouvoir d'achat pendant toute votre vie professionnelle! Cette attaque frontale contre les cotisants et les rentiers est inacceptable lorsque l'on sait que, chaque année, les caisses de pension engloutissent 7 à 8 milliards en frais de gestion du gigantesque capital qu'elles gèrent. De deux choses l'une: - soit la baisse des rendements et l'augmentation de l'espérance de vie mettent réellement en péril les retraites par capitalisation et il faut sérieusement songer à renforcer l'AVS pour sortir de l'impasse des retraites privées,

«Le monde du 2^e pilier est merveilleux...»

- soit les caisses sont en bien meilleure santé qu'elles le prétendent (les salaires de leurs dirigeants nous font sans doute pencher pour cette hypothèse). On a appris, à propos de l'AVS, que l'OFAS n'était pas très regardant en matière de prévisions et on sait les instituts financiers habiles à plomber ou enjoliver leurs prévisions en fonction de leur public... Quoi qu'il en soit, dans les deux cas, il s'agit d'une très bonne raison pour renvoyer LPP 21 à son expéditeur!

* Membre de la Commission de l'économie, de la Commission fiscale et de la Commission des droits politiques et du règlement du Grand Conseil